

**Réunion publique du Conseil de quartier Manin-Jaurès**  
**Le jeudi 19 janvier 2012 à l'école élémentaire - 160 avenue Jean Jaurès**

Réunion animée par Nicolas NORDMAN, Délégué du Maire pour le quartier Manin-Jaurès.

**Présentation Autolib'**

En présence de Halima JEMNI (conseillère spéciale auprès du Maire chargée de l'espace public et des déplacements) et Christelle GODINHO (direction de la voirie et des déplacements, 6e section territoriale de voirie).

Les transports sont une des thématiques cruciales du développement de la ville et de la région. La préoccupation de la ville de Paris sur cette thématique est évidente. 30% du budget du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) est financé par la Ville.

Le 19<sup>e</sup> arrondissement est desservi par 6 lignes de métro, dont 4 sont de haute fréquentation. Les lignes de bus mises au service des 190 000 habitants de l'arrondissement ne répondent pas tout à fait aux besoins de la population. Le quartier n'est pas bien desservi, mais la politique du STIF aujourd'hui est d'améliorer et développer les transports en banlieue. L'arrondissement est aussi desservi par 7 lignes de bus dont une Traverse qui offre un service de proximité aux quartiers du Nord-Est de l'arrondissement. Enfin, 7 Noctiliens assurent le service de nuit.

Trois projets de transport ont été portés, politiquement et financièrement, par la ville de Paris :

1) Velib : 60 stations dans le 19<sup>e</sup> ;

2) Tramway : le projet a un coût de 700 millions d'euros qui ont été financés par la mairie de Paris et par la région. C'est un projet essentiel pour le 19<sup>e</sup> et pour la région parce qu'il permettra la correspondance avec les lignes de bus, le RER et le métro. Le 18 janvier, à 23h, à Porte de Pantin, il y a eu l'arrivée de la première rame du tramway. Le 7 février, il y aura le premier tour du tramway et tous les Groupes d'animation des Conseils de quartier du 19<sup>e</sup> seront invités.

3) Autolib' : Ce projet a été mis en place depuis le 5 décembre 2011.

Le projet Autolib' a été financé par la ville de Paris, mais aussi par la région. Le projet touche 45 communes autour de la capitale. Sur Paris, sont prévues 700 stations d'autolib' dont 250 sont déjà opérationnelles. Les autres seront mises en marche d'ici à l'été 2012. Dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, il y aura 33 stations Autolib', 13 sont déjà finalisées et en fonctionnement, dont celles situées dans le quartier Manin-Jaurès ou en limite: 69 rue Manin, 159 rue Manin, 54 rue David d'Angers.

Les dates clés du projet :

Juillet 2009 - création du syndicat mixte Autolib'

Décembre 2009 - lancement de la consultation

Août 2011 - premiers travaux

Octobre/novembre 2011 - phase test

5 décembre 2011 - ouverture au public  
Mai 2012 - achèvement du déploiement

Autolib' est un service de proximité. Il mobilise 800 personnes sur le terrain ; au moins un espace dit « humanisé » est prévu par commune ; l'abonnement se fait en moins de 10 minutes directement aux points d'accueil des communes ou par internet.

La prise en main se fait en deux minutes : réservation du véhicule; possibilité de réserver une place à l'arrivée et de s'arrêter momentanément sans surcoût.

La régulation des flux de véhicules entre les stations est faite grâce à un suivi en temps réel des véhicules, avec un maillage étendu de stations pour proposer des alternatives en cas de saturation et un réacheminement des véhicules en dernier recours.

Un déplacement facile et confortable avec un véhicule de 4 places, guidage GPS et bouton d'appel d'urgence.

Les véhicules sont 100% électriques, ils ont une autonomie de 250 km et un temps moyen de rechargement de 4h.

Le service Autolib' propose trois types d'abonnements :

- Premium solo ou famille (1 an) ;
- hebdomadaire (7j) ;
- découverte (24h).

Ces abonnements vont de 144 €/an à 10€/jour. Les coûts de l'utilisation vont de 4€ à 8€ la demi-heure.

### Questions :

#### **1) Faut-il souscrire à une assurance pour utiliser les véhicules?**

*Dans le prix de l'abonnement l'assurance tout risque est incluse. S'il y a un sinistre la personne qui a causé l'accident doit payer la franchise de l'assurance. Pour ce conducteur, il y aura par la suite une caution demandée pour la prochaine utilisation d'Autolib'.*

#### **2) Pour l'abonnement premium famille, le prix présenté est par personne/an ?**

*Oui, il s'agit du prix payé par personne d'une famille qui s'abonne à Autolib'.*

#### **3) Comment a débuté le service, depuis le 5 décembre? Y'a t-il beaucoup d'abonnés ?**

*Il y a déjà 7.500 abonnés, dont 3000 annuels. C'est un début plutôt satisfaisant. Le gestionnaire du service se donne 7 ans pour atteindre l'équilibre financier.*

#### **4) Y'aura t-il une station Autolib' sur l'avenue Jean Jaurès ?**

*Non, mais il y aura des stations proches de l'avenue (rue Adolphe Mille et rue de Lorraine à l'étude). Dans le 19<sup>e</sup>, il y aura 33 stations. Pendant deux - trois ans, il a eu des réunions de concertation avec les Conseils de quartier (groupes d'animation) pour discuter les propositions de localisation des stations. Des propositions ont été faites et elles ont été suivies. Mais parfois, eu des difficultés*

*techniques d'implantation ont été rencontrées. Il faut savoir que les instructions techniques sont très spécifiques, principalement concernant le raccordement d'électricité et de France Telecom, et souvent les emplacements ne peuvent être validés du fait de ces contraintes notamment.*

**5) Comment répondre aux inquiétudes des personnes malvoyantes, alors que les véhicules sont totalement silencieux ?**

*Il est vrai que les voitures ne produisent pas de pollution sonore. Mais elles sont équipées des bruiteurs pour alerter les piétons et cyclistes. Il y a besoin d'une évolution des habitudes des conducteurs de la ville. Nous avons besoin de vivre tous ensemble.*

**6) Comment savoir si le véhicule est chargé ou pas ? Quand on fait la réservation par internet est-il possible de savoir si le véhicule sera chargé ?**

*Non, c'est en arrivant à la station que vous saurez s'il y a des véhicules chargés ou pas, mais également, si la charge vous permet de faire le trajet souhaité.*

<b>Présentation RATP</b>
--------------------------

En présence de Pascale COMLAN (responsable de développement territorial de la RATP) et Catherine GOUYGOU (mobilien Paris et offre bus extension T3).

Le nouveau tramway (T3) ira de Porte de la Chapelle à Porte de Vincennes. 6km de ligne du tramway passeront dans le 19<sup>e</sup>. L'inauguration est prévue pour décembre 2012.

Avec l'arrivée du T3, dès décembre 2012, il y aura des changements sur les lignes de bus qui desservent les mêmes points de passage que le T3.

Les changements qui concernent le 19<sup>e</sup> sont :

- La ligne PC2 est supprimée
- La ligne PC3 est limitée à la Porte de La Chapelle
- La ligne 48 est déviée : direction Porte des Lilas par la rue Aulard, le boulevard d'Algérie, l'avenue de la Porte du Pré Saint Gervais et l'avenue Alexander Fleming
- La ligne 75 est limitée à la Porte de Pantin, déviée par la rue de la Marseillaise et empruntera la rue David d'Angers
- La ligne 151 est déviée dans Pantin par la rue Hoche
- La ligne 65 est scindée en deux lignes:
  - Ligne 65: Gare de Lyon - Porte de la Chapelle;
  - Ligne 65N: Gare de l'Est - Mairie d'Aubervilliers;
- La ligne 166 est prolongée à la Porte de la Chapelle;
- La ligne 239 est limitée à la Porte d'Aubervilliers.

La ligne 151 devra être rétablie le plus tôt possible, cela est prévu pour le mois d'avril.

**Questions :**

1) Que sera-t-il réalisé concernant le carrefour de la rue Manin et de la rue David d'Angers ? Le passage du bus 75 est régulièrement gêné et son itinéraire dévié.

*Ce carrefour a été réaménagé l'année dernière à la demande des Conseils de quartier Manin-Jaurès et Danube. Le réaménagement du carrefour a permis une amélioration et une sécurisation des traversées piétonnes. Pour le passage du bus, la RATP se plaint que le flux est problématique. Il a été demandé un diagnostic pour voir s'il est envisagé des modifications. Beaucoup trop d'automobilistes ne respectent pas le code de la route et c'est pour cela qu'il y a autant des désagréments.*

2) Il est nécessaire d'avoir une ligne de bus que relie l'avenue Jean Jaurès au centre de Paris !

*Halima JEMNI : La demande a déjà été faite et elle n'a pas aboutie. La priorité du STIF est d'augmenter les liaisons de banlieue à banlieue. Nous pourrions refaire cette demande et nous battre pour cela.*

*Pascale COMLAN : Il est difficile de prendre en compte toutes les demandes d'Ile de France avec un seul budget, c'est pour cela que nous priorisons les endroits où il existe un déficit de transport.*

#### **Métro :**

Sur la ligne 2 du métro, on arrive à la fin du déploiement des nouvelles rames, tous les véhicules de la ligne ont été changés.

Sur la ligne 5, 19 des 52 véhicules ont été déjà changés. Et leur substitution se poursuit jusqu'à 2013, date à laquelle ils seront tous changés. La ligne aura aussi un nouveau poste de commande à Place d'Italie et en 2014, un nouveau dispositif de contrôle pour les trains sera implanté. Il s'agit d'améliorations qui sont invisibles pour les voyageurs, mais qui changent beaucoup le fonctionnement du système du métro.

La ligne 7 bis subit un renouvellement des infrastructures de voies et cela va durer jusqu'à l'été 2012.

Sur la ligne 11, il y a des études de prolongement de 6 nouvelles stations, pour 2018/2019, cela va impacter le 19<sup>e</sup>.

En juin 2012, commencera la réfection de la station Jaurès, ligne 5, qui durera jusqu'à août 2013. La station Porte des Lilas aussi sera refaite et ces travaux iront jusqu'à janvier 2014. Les travaux de ces stations durent longtemps parce qu'elles ne fermeront pas, les travaux seront réalisés pendant la nuit.

#### **Questions :**

1) En 2015, arrive à échéance l'obligation de respecter les règles d'accessibilité et cela concerne aussi les transports. Que sera t-il fait ?

*Les transports qui seront aux normes d'accessibilité sont les bus et le RER. Jusqu'à 2015, tous les bus et les lignes RER pourront accueillir les personnes à mobilité réduite. Le réseau du métro a 100 ans, son infrastructure est très ancienne. Cela est très complexe, seule la ligne 14 est totalement accessible. L'ampleur budgétaire de mise en norme d'une station coûte plusieurs dizaines de millions d'euros. Il y a une dérogation à la loi pour le métro parisien.*

**2) Est-il prévu de prolonger la ligne 5 vers Chatelet, le centre de Paris? Il serait intéressant de changer les connexions.**

*Aujourd'hui, le projet de prolongement du métro est de pousser les lignes vers les régions périphériques et non de densifier encore plus le maillage central, qui est déjà parmi les plus dense au monde.*

**3) Pour le tramway le ticket sera unique ou y'aura-t-il des correspondances permises ?**

*C'est le STIF qui règle la tarification des transports. La correspondance sera gratuite entre le bus et le tramway, pendant une heure. Ce n'est pas le cas pour le métro.*

## Présentation de l'Accorderie

En présence de Laetitia JACOB (responsable de projet à l'Accorderie)

Une Accorderie est un système d'échange de services qui regroupe toutes les personnes intéressées et habitant sur le territoire où elle est implantée.

Les membres d'une Accorderie, les Accordeurs, ont accès aux services des autres membres ainsi qu'à toutes les activités organisées par eux. Les échanges ne sont pas réciproques.

Il y a 3 types d'échanges : les échanges individuels, mais aussi des activités collectives d'échanges et des échanges associatifs.

Les activités collectives d'échange s'adressent à l'ensemble des Accordeurs. Celles-ci seront mises en place en fonction des besoins que les membres expriment. Les échanges associatifs sont les services rendus dans le cadre de la gestion même de l'Accorderie, par exemple. Cela veut dire que les accordeurs peuvent participer à la vie de l'Accorderie et de cette façon gagner des crédits au niveau associatif.

L'Accorderie de Paris19<sup>ème</sup>, est un projet de la fondation Macif, soutenue par la Mairie de Paris, est la toute première à Paris. Elle se situe à la régie de quartier au : 234 rue de Crimée.

L'idée est aussi de créer des liens entre les habitants des différents quartiers de l'arrondissement. Chacun apporte le qu'il sait faire et le qu'il a envie de partager.

L'Accorderie organisera aussi des rencontres régulières avec les accordeurs, pour que les gens se connaissent et peuvent discuter ensemble.

Les principes de base sont :

- une heure de service rendu égale une heure de service reçu
- l'échange repose sur le temps et non l'argent
- équilibre dans les échanges
- de l'échange et non du bénévolat
- prise en charge de l'organisme par les Accordeurs.

Aujourd'hui, l'Accorderie a déjà 150 accordeurs, 80% vient du 19<sup>e</sup>. Cent heures d'échanges ont été déjà réalisées depuis l'implantation de l'Accorderie dans l'arrondissement.

### Questions :

**1) Comment on fait pour s'inscrire à l'Accorderie ?**

*Il faut s'inscrire par internet et ensuite participer a une réunion collective pour finaliser l'inscription et recevoir toutes les informations.*

**2) Est-il vrai que l'espace Ardennes abritera l'Accorderie ?**

*Cette question est en réflexion. Il s'agirait d'un point d'accueil.*

**3) L'adhésion est-elle gratuite ?**

*Oui. Elle est totalement gratuite et ouverte à tous.*

<p><b>Milhaud en fête - Samedi 14 avril 2012</b></p>
--

Pour la 5ème année consécutive, des associations du quartier, les Conseils de quartier Manin-Jaurès et Danube et la Mairie du 19ème arrondissement organisent Milhaud Fête.

Comme chaque année, cette manifestation permet de réunir les quartiers Danube et Manin-Jaurès autour d'un moment festif et aux habitants de tout âge de participer à de nombreuses activités.

A cette occasion, l'allée Darius Milhaud est animée tout au long de la journée par des stands avec animations, des spectacles de rue ainsi qu'un vide-grenier.